

Tribune des Groupes de l'Opposition

Les textes ci-dessous sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs

PS

Avec la droite, les malades financent le déficit de l'Assurance maladie

Depuis 5 ans, le déficit de l'Assurance maladie ne cesse de croître et avec lui la dette accumulée. Le déficit annoncé pour 2008 est de 4,1 milliards d'euros, qui viendra augmenter encore la dette sociale. Face à cette dérive financière, la seule réaction du gouvernement, comme celle de son prédécesseur, est de taxer les malades par l'instauration de nouvelles franchises sur les médicaments, les actes effectués par les auxiliaires médicaux et les transports sanitaires. Ces franchises qui s'appliqueront au 1^{er} janvier 2008, s'ajoutent à celles qui existent déjà.

Quels sont les arguments du gouvernement pour justifier ces franchises ? Premier argument : « Les nouveaux besoins de santé publique (c'est-à-dire la maladie d'Alzheimer, les soins palliatifs, le cancer) doivent faire l'objet de nouveaux financements ». Cela signifie que

se sont les malades qui sont appelés à financer la lutte contre la maladie d'Alzheimer et non pas l'ensemble des assurés. Deuxième argument : « Dans un souci de responsabilisation... les champs de la franchise correspondent aux champs de dépenses parmi les plus dynamiques ». Les patients doivent donc être responsabilisés, c'est-à-dire sanctionnés financièrement. Mais faut-il rappeler que les patients ne tombent pas malades par plaisir ? Faut-il rappeler que les patients ne rédigent pas les prescriptions qui leur sont délivrées ?

Cette mesure est inefficace financièrement mais aussi injuste socialement. C'est une nouvelle ponction sur le pouvoir d'achat des Français. C'est aussi un nouveau pas dans la rupture du contrat social, de la solidarité qui lie les Français entre eux devant la maladie.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année. Que 2008 réponde à vos espoirs.

Philippe BASSINET, Jean-Michel FIET, Jacqueline FINOT-FREBAULT,

Joëlle LASSERRE, Wilfrid VINCENT.

Les élus socialistes : 108, av. H. Ginoux (01 42 53 88 10)

E-mail : psmontrouge@free.fr – Site : <http://psmontrouge.free.fr/>



Philippe BASSINET



Jean-Michel FIET



Jacqueline FINOT-FREBAULT



Joëlle LASSERRE



Wilfrid VINCENT

PCF

Emploi : Aréva doit rester à Montrouge

Fin novembre au Conseil Municipal, j'ai, de nouveau, interpellé le Maire sur le devenir de l'entreprise Aréva.

En effet, la direction a décidé la fermeture d'Aréva pour août 2008, entraînant 89 suppressions de postes, avec peu d'espoir de reclassement pour les salariés.

Cette décision vise à délocaliser les productions vers des pays à bas coût de main-d'œuvre et en Allemagne. (Aréva ne vient-elle pas d'investir 8 milliards d'euros en Chine ?)

Il y a les aspects sociaux, difficiles pour les salariés. Il y a l'enjeu industriel. Aréva Montrouge est le dernier pôle de fabrication de haut niveau en région parisienne. Au plan local, il y a une baisse de l'activité économique et de nouvelles pertes de taxes professionnelles après Schlumberger, Orange, bientôt France Télécom, Thalès et Ela Médical. Dans ces conditions, il est indécent que le Maire n'ait pas jugé

opportun de donner suite à la demande de rendez-vous des salariés, ni de ne prendre aucune décision pour tenter de surseoir au départ d'Aréva et encore moins d'apporter un quelconque soutien aux salariés qui luttent pour préserver leurs emplois !

« Ça ne sert à rien de soutenir les salariés » dit-il. (cf CM du 21-11-07) Désolant !

Pourtant cette entreprise est viable, comme le démontre une expertise et la production peut être élargie et relancée.

Les élus communistes sont et seront toujours aux côtés des salariés. Marie-Hélène Amiable, députée de la circonscription, s'est adressée au Président de la République et au Ministre concerné, a rencontré les salariés et la direction. Je suis allé également leur apporter mon soutien dans leur lutte.

Patrick ROBINEAU

PCF – 14 rue C. Pelletan



Annie BRAIDOTTI



Patrick ROBINEAU

MNR

ÉQUITÉ et PARTAGE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES : *Considérant qu'il suit de là que Madame GALATEAU est fondée à soutenir que la délibération du Conseil Municipal de Montrouge en date du 28 Juin 2006 attribuant à la Croix-Rouge Française une subvention, est attachée d'excès de pouvoir et à demander pour ce motif l'annulation ; décide : article 1^{er} : « La délibération du 28 Juin 2006 par laquelle la commune de Montrouge a accordé une subvention à la Croix-Rouge Française pour l'Indonésie est annulée ».*

La CRF par son sigle apparenté au christianisme, ou considéré comme tel, n'est pas autorisée à intervenir directement en terre d'Islam. Cela pose le problème de l'utilisation et du contrôle des fonds qu'elle remet au Croissant Rouge. La Cour des Comptes reconnaît qu'il est malaisé de suivre et d'évaluer les actions réalisées par des partenaires locaux et pose la question du contrôle et du suivi du fait de l'éloignement géographique.

Il me faut citer Monsieur ALCADER, aux origines arabo-musulmanes, licencié d'État en théologie, pour son livre publié aux Editions Kyrillos, *Le vrai visage de l'Islam*, page 233 : « Ces derniers (les Chrétiens en terre d'Islam) ne peuvent espérer le secours d'aucune association caritative islamique, fort rares au demeurant, celles-ci « n'ayant droit » d'aider que les musulmans ! l'on en revient finalement toujours à la même logique : comment pour l'Islam, soutenir, d'une quelconque manière et simplement en lui permettant de se nourrir, un « infidèle », soit un « ennemi d'Allah » ? Ce-dernier, Allah, ne pourrait qu'en être irrité et, dans ce cas, gare à celui qui en serait la cause... »

À l'inverse, la Croix-Rouge distribue généreusement son aide sans distinction de race ou de religion partout dans le monde, et tant qu'elle ne sera pas autorisée à intervenir directement auprès des plus démunis, **TOUS SANS EXCEPTION**, j'émettrai des doutes quant au partage équitable des secours. Je vous adresse mes vœux les meilleurs pour 2008.

Marie-Thérèse GALATEAU



Marie-Thérèse GALATEAU

Droit de réponse

Monsieur Robineau est mal renseigné. Le Maire a bien donné suite à la demande de rendez-vous des organisations syndicales. Il est important de préciser qu'un maire n'a aucun pouvoir pour empêcher une entreprise de fermer un site. La gestion des entreprises privées n'est pas sous la tutelle des collectivités locales. Essayer de faire croire le contraire est un mensonge. Et les gesticulations n'y changeront rien. Le rôle de la collectivité est de faire en sorte d'apporter les meilleures conditions possibles pour l'installation et la vie des entreprises sur son territoire. On pourra citer parmi ces conditions une taxe professionnelle attractive comme à Montrouge. On ne peut pas en dire autant de villes chères au cœur de Monsieur Robineau. Ce qui est très étonnant, ce sont les propos prêtés à Monsieur de Maire lors du conseil municipal du 21 novembre par Monsieur Robineau. Le lecteur pourra facilement se référer au compte rendu du conseil municipal pour constater que Monsieur le Maire n'a jamais dit cela. Est-ce la proximité d'élections qui explique cela ?

Le Directeur de la publication